



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 281544 / BP 2022 - 401 - Transition écologique – Transports et mobilités douces

Objet : Pour une mobilité durable (Vœu de l'ensemble des membres du Groupe Génération.s, Socialisme et Ecologie, l'ensemble des membres du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen et l'ensemble des membres du Groupe Socialiste, Radical, Progressiste et Citoyen)

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 24 du Règlement intérieur de l'Assemblée départementale ;

Vu le vœu suivant de l'ensemble des membres du Groupe Génération.s, Socialisme et Ecologie, l'ensemble des membres du Groupe Communiste Républicain et Citoyen et l'ensemble des membres du Groupe Socialiste, Radical, Progressiste et Citoyen :

"L'attractivité de la grande agglomération toulousaine est source d'une forte croissance économique mais également démographique. Avec environ 15 000 nouveaux habitants accueillis chaque année, les déplacements quotidiens ou de transit ne cessent de s'accroître générant une congestion routière avec des conséquences négatives sur la santé et la qualité de vie pour de nos concitoyens.

Il est donc de notre responsabilité collective de penser et créer une mobilité durable basée sur une offre de transports diversifiée et respectueuse du cadre de vie.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne œuvre au quotidien pour l'amélioration des déplacements de la population haut-garonnaise.

Sur le territoire de la métropole notamment, cette volonté se traduit par un engagement fort et unique en France au travers de la convention de financement du Plan de Déplacements Urbains – Projet mobilités 2020-2025-2030, à hauteur de 201,25 M€, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 décembre 2030 (dont 102 millions d'euros pour le financement de la troisième ligne de métro). Sur ce dernier dossier, un ensemble de questionnements reste encore en suspens quant à la soutenabilité du calendrier de réalisation proposé, du financement du projet, de même que sur son impact environnemental.

Par ailleurs, l'engagement volontariste sur les grands projets routiers métropolitains, sur les 7 Réseaux Express Vélo, les 2000 places de covoiturage mais aussi le soutien aux tiers lieux ou au déploiement de la fibre optique dans les territoires en accompagnement des nouvelles pratiques de travail, sont autant d'infrastructures qui concourent aux solutions de mobilités.

Plus largement, nous constatons à quel point les mobilités sont contraintes par l'organisation de l'espace (zonage d'emplois, d'habitat, d'accès aux services) et donc de la localisation des principaux sites générateurs de flux notamment économiques.

Les enjeux de mobilités reposent donc sur des choix d'aménagement, d'urbanisme et de développement des territoires.

Nous réaffirmons la nécessité d'engager avec l'ensemble des collectivités partenaires, une réflexion globale d'aménagement pour un développement équilibré des territoires, favorisant un desserrement économique et intégrant une mobilité multimodale ambitieuse répondant aux défis environnementaux et de santé publique."

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article unique : de transmettre ce voeu à M. le Président de Toulouse Métropole, à M. le Préfet de la Haute-Garonne, à M. le Président de Tisséo et à Mme la Présidente de la Région Occitanie.

La présente délibération a été adoptée à la majorité par vote à main levée.

46 "Pour" : Mme Artigues, M. Bagnéris, Mme Baylac, MM. Boureau (procuration Mme Malric), Bouteloup (procuration M. Méric), Mmes Boyer, Courade, Croquette, M. Cujives, Mme Degers, MM. Denouvion, Deuilhé (procuration Mme Vieu), Duclos, Fabre, Mme Farcy, M. Fellah, Mme Floureusses (procuration M. Denouvion), MM. Fouchier, Gabrieli (procuration Mme Boyer), Gibert, Mme Goffre-Pedrosa, M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard, Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mme Leclerc (procuration Mme Vezat-Baronia), MM. Llorca, Lubac, Mmes Lumeau-Préceptis, Malric, MM. Méric, Péré, Mme Poumirol, M. Rival, Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, MM. Suaud, Taravella, Mmes Touzet, Vezat-Baronia, Vieu, M. Vincini et Mme Volto.

2 "Contre" : M. De Scorraille et Mme Lamant.

3 "Abstentions" : Mme Barrière, M. Dumoulin et Mme Laurenties-Barrère.

2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.

Mme Geil-Gomez a quitté la salle au moment du vote.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 01/04/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-Imc100000283717-DE